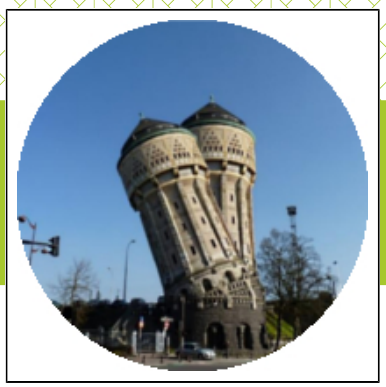


L'analyse des candidatures, un rendez-vous à ne pas manquer !

Choisir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment ne s'improvise pas ! Sinon gare aux dérives et aux complications organisationnelles, techniques et financières voire pire, un bâtiment qui penche ! Alors maîtres d'ouvrages publics ou privés, voici quelques conseils pour bien préparer vos démarches et vous aider à réaliser au mieux vos projets. En marché public, il existe plusieurs types de procédures pour la passation de marchés de services et de travaux. Ces procédures diffèrent en fonction du montant du marché. Les maîtres d'ouvrages privés sont libres du choix de la procédure, mais généralement se calquent sur celles des marchés publics, en particulier pour des montants importants. Plusieurs de ces procédures sont dites restreintes et prévoient une phase de « candidature » suivie d'une phase « offre ».

D'abord, à quoi sert la phase des candidatures ?

La phase des candidatures, antérieure à la phase des offres, est parfois obligatoire voire conseillée en fonction des procédures de marchés publics choisies. Par exemple, dans le cadre d'un concours, ou d'une procédure restreinte, **elle permet une présélection judicieuse des équipes**. En effet, lors de la publicité faite d'un projet, plusieurs dizaines d'équipes peuvent répondre, allant même jusqu'à une centaine ! Comment faire le bon choix, sans demander aux équipes un travail monstrueux à produire, qui sera peu ou mal examiné, qu'il faudra rémunérer si cela demande un début de prestation et ensuite pour la plupart laissé aux oubliettes ? Alors pourquoi se priver de présélectionner les 3, 4 ou 5 équipes candidates les plus pertinentes ?

Ensuite, comment s'organise-t-elle ?

Plusieurs étapes indispensables :

- **Avant même la publicité : la préparation** de l'AAPC (Avis d'appel public à la concurrence), éventuellement du Règlement de Consultation ou de la note de synthèse et des cadres de rendu, indispensables pour ensuite mener l'analyse efficacement ;
- **La publication de la publicité**: c'est elle qui indique toutes les caractéristiques de la procédure, la présentation du projet, les pièces à demander, les compétences requises de la maîtrise d'œuvre, le délai de remise des candidatures, l'organisation du jury ou de la commission d'appel d'offre ;
- **La remise des candidatures** : le maître d'ouvrage reçoit l'ensemble des dossiers de candidature, il a alors quelques semaines pour en faire l'analyse ;
- **L'analyse des candidatures** : il s'agit de regarder et analyser en détail les capacités techniques, financières et professionnelles de toutes les équipes, jugées recevables, au regard de l'opération à réaliser et des critères figurant à l'AAPC ou au RC. C'est le chargé

d'opération ou le programmiste, ainsi que le cas échéant une commission technique ou le programmiste qui se charge de l'analyse et d'en faire une synthèse objective ;

- **Le jury** (ou commission d'appel d'offre dans les collectivités) : c'est l'instance de décision. La synthèse de l'analyse est présentée au jury, qui échange et finalement décide de retenir plusieurs équipes sur la base des critères définis au préalable dans l'AAPC ;
- **La notification**: Les équipes non retenues sont informées et les équipes présélectionnées sont admises à présenter une offre qui sera ensuite jugée dans le cadre d'un second jury.



Enfin, pourquoi faire appel à un programmiste pour l'analyse des candidatures ?

Le programmiste, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, a un rôle à jouer :

- **pour la préparation du dossier de consultation**, (et c'est d'autant plus vrai s'il en a fait le programme) : il peut participer à l'élaboration des pièces marchés, être force de proposition pour choisir des critères de sélection adaptés à l'opération, identifier les compétences indispensables des équipes, et bien sûr réaliser des cadres de rendu adaptés pour faciliter et préparer l'analyse ;
- **pour l'analyse des candidatures**: au vu de son expérience, de ses connaissances techniques, le programmiste peut pointer les équipes présentant un risque et au contraire identifier les équipes particulièrement pertinentes. Il rédige également le rapport d'analyse détaillé, support du jury ;
- **lors du jury**: il anime la séance en présentant l'analyse réalisée, et assiste en cas de besoin le jury dans son choix.

Le programmiste accompagne le maître d'ouvrage dans son projet de construction en élaborant le programme détaillé, mais il peut aller bien au-delà ! En enfilant sa casquette d'AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) et surtout son savoir-faire et son expertise, il peut l'assister tout au long de l'opération : lors de la pré-sélection des candidatures comme vous l'avez compris, mais aussi dans le choix du projet ou de l'équipe de maîtrise d'œuvre et ensuite pour s'assurer du suivi de la conception et des travaux.

A.P.